

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11.

Lausanne, le 21 Juin 1873.

XVIII^e Année.

SOMMAIRE. — Les transports militaires et les colonnes d'équipages de l'armée fédérale. (*Suite.*) — Loi fédérale du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire suisse mise en regard du projet de MM. les colonels fédéraux Paravicini et Wieland. (*Fin.*) — Sur les manœuvres d'infanterie prussienne. — A propos du train de parc. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Rapport du Départ. militaire féd. sur sa gestion en 1872.

LES TRANSPORTS MILITAIRES ET LES COLONNES D'ÉQUIPAGES DE L'ARMÉE FÉDÉRALE. (*Suite.*)

La seconde catégorie des voitures de guerre est formée par les chariots transportant des outils et instruments destinés à l'exécution des travaux de guerre, à la réparation du matériel détérioré, et enfin des pièces de rechange et de remplacement de toute espèce. Les unes sont spécialement affectées au service de l'artillerie, les autres à celui des troupes du génie. Nous commencerons par celles de l'*artillerie*.

Le chariot de batterie. — Il contient des caisses d'outils et d'approvisionnements pour ouvriers en fer et en bois, un certain nombre de rechanges, des outils de sellier, de pionnier, des rechanges pour le train, et un outillage complet pour charger et décharger les munitions.

La forge de campagne pour batteries attelées. — Elle contient un outillage complet de maréchal-ferrant.

Le chariot d'artificier. — Il transporte des objets d'artifice confectionnés, des outils à charger et à décharger les projectiles creux, des approvisionnements chimiques et des ustensiles de laboratoire de toute espèce, et enfin des poids et des mesures.

Le chariot de parc. — Espèce de fourgon servant à divers usages. Il s'équipe en *chariot à outils de pionnier pour l'artillerie*, et contient dans ce cas des outils de pionnier, de charpentier, de mineur, de maçon, des instruments à mesurer, des cloux, cordages, etc.

Le chariot de parc s'équipe aussi en forge, dite de *parc*. Son usage diffère de la forge de batterie en ce qu'elle est spécialement destinée à la réparation du matériel. Elle se compose de deux forges de campagne avec leur outillage. Le chariot de parc s'équipe en outre en chariot de batterie, en forge de campagne, en chariot de batterie et forge de campagne réunis pour les batteries de landwehr, en chariot d'artificier, et enfin en fourgon servant au transport des bagages de la batterie. Nous en reparlerons à l'article des fourgons.

L'affût de rechange, affût sans bouche à feu, destiné à remplacer les affûts détériorés. La transposition d'une bouche à feu sur un nouvel affût se fait au moyen des manœuvres de force.

(¹) Travail présenté à la réunion des officiers de Lausanne le 28 avril 1873, par M. le lieutenant-colonel fédéral de Charrière.